

13, place Saint-Joseph
COLMAR
Tel 03 89 80 64 48
Fax 03 89 79 48 94

3, Grand'Rue
RIBEAUVILLE
03 89 73 86 11

Programme de Formation Complémentaire Post-Permis De Conduire

1) Les enjeux de la formation

Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices. **Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois** et par 1,5 dans les trois mois suivants. En cause ? Un sentiment de surconfiance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

2) L'organisme de formation

La formation n'est dispensée uniquement par **les établissements (écoles de conduite ou associations)**, détenteurs d'un label « qualité », délivré par les services de l'État **ou d'une équivalence à ce label, reconnue par l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».**

Etablissements de formation :

	AUTO ECOLE REMY	
Raison sociale :	13 place Saint Joseph 68000 COLMAR	3 Grand'Rue 68150 RIBEAUVILLE
Adresse :	03 89 80 64 48	03 89 73 86 11
Téléphone :	309 083 525 00019	309 083 525 00035
Siret :	E06 068 0013 0	E06 068 0015 0
Agrément préfectoral		85553Z
Code NAF :		secretariat@autoecoleremy.fr
Adresse électronique :		Mademoiselle GISSINGER Anne
Gérant :		Mademoiselle GISSINGER Anne
Responsable des relations avec les élèves :		

3) Les prérequis

Cette formation complémentaire s'adresse exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

4) Le public visé

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.

5) Durée et organisation de la formation complémentaire

La formation complémentaire est d'une durée de sept heures effectives hors pause méridienne et doit se tenir au cours d'une même journée. Attention, les tâches liées aux vérifications administratives et au règlement financier de la formation doivent être exécutées en dehors des heures dévolues à la formation.

Le nombre d'élèves présents est compris entre six et douze (jusqu'au 10 novembre 2019, le nombre minimal est de trois élèves présent). L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière est présent, avec l'ensemble des élèves, pendant toute la durée de la formation.

Le titulaire de l'agrément doit mettre à la disposition des enseignants, le matériel multimédia et les outils pédagogiques spécifiquement adaptés et conçus pour dispenser le programme défini par l'arrêté.

Une exclusion de la formation est prévue dans trois cas :

- Désintéressement visible pour la formation dispensée;
- Comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs
- Non-respect des horaires.

Les élèves signent une feuille d'émargement au début de chaque demi-journée.

L'attestation de suivi de la formation est délivrée aux élèves sous réserve du suivi de l'intégralité de la formation.

Le titulaire de l'agrément conserve, pendant une période de cinq ans à compter de la date de la formation complémentaire, dans les archives de l'établissement ou de l'association, la liste des bénéficiaires de cette formation, ainsi que les feuilles d'émargement.

La formation complémentaire est déclarée au moins huit jours avant la date prévue au préfet du département du lieu où elle se déroule. Cette déclaration peut être transmise de façon dématérialisée. En cas de non-respect de cette obligation, les attestations de suivi de la formation ne sont pas enregistrées.

6) Le programme de la formation

La formation est collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un enseignant de la conduite spécialement formé est responsable de l'animation de chacune de ces journées.

La formation complémentaire est suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire. Elle est composée de deux modules :

- le premier visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- le second visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme définit un schéma permettant à l'enseignant d'adapter son intervention en fonction des groupes.

13, place Saint-Joseph
COLMAR
 Tel 03 89 80 64 48
 Fax 03 89 79 48 94

3, Grand'Rue
RIBEAUVILLE
 03 89 73 86 11

Programme de formation détaillé

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p>1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes</p>	<p>Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.</p>
<p>2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes</p>	<p>Le questionnaire permet de se définir : - en tant qu'individu ; - en tant qu'usager de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'usager de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.</p>
<p>3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes</p>	<p>Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)</p>
<p>4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes</p>	<p>A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.</p>
<p>5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure</p>	<p>Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>
<p>6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes</p>	<p>Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>

7) Réduction de la période probatoire

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention. Une période de 3 années durant lesquelles le permis est crédité de 2 points tous les ans, à condition bien sûr de ne commettre aucune infraction entraînant un retrait de points, est indispensable pour que le conducteur gagne en maturité et obtienne ses 12 points.

Cette période probatoire est plus courte pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée (apprentissage anticipé de la conduite pour la catégorie B). Elle dure 2 ans au lieu de 3 ans avec récupération de 3 points par an (voir encadré cas n°1)

Ainsi, lorsque la formation post permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui a suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B (voir encadré cas n°2).

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

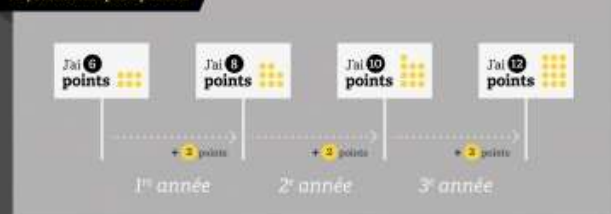
COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**